

Un colloque fédérateur pour les 10 ans de L'Entre-Temps :

« Nous viendrons tous parce que L'Entre-Temps, c'est nous »

Le 15 octobre 2013, L'Entre-Temps a organisé un colloque consacré aux enjeux et perspectives du décloisonnement des pratiques d'aide et de soins aux jeunes. Cet événement fédérateur a été réalisé grâce au soutien logistique et financier de la Commission Jeunesse du Rotary Club de Bruxelles. Réalisé en partenariat avec le service du Délégué général aux droits de l'enfant et l'asbl RTA, ce colloque a également été soutenu par la COCOF et la Région wallonne. « *Nous viendrons tous parce que L'Entre-Temps, c'est nous* », avait annoncé Michel Vanderkam, directeur de La Maison Familiale. Et ils étaient effectivement tous là : près de 200 représentants des secteurs de l'Aide à la Jeunesse, du Handicap et de la Santé mentale, du monde politique et de diverses institutions ou fédérations avaient répondu présents.

« *Vouloir créer, en 2003, un nouveau service ayant la prétention de réunir différentes entités fédérées autour d'une mission commune, tout en ne voulant pas faire « plus de la même chose » était une aventure osée et même aléatoire vu la complexité de notre « Belgikistan » aux compétences parsemées* », a rappelé avec humour Dominique Wautier, présidente du Conseil d'administration de L'Entre-Temps, à l'entame de cette matinée de réflexion. Et pourtant... En dix ans, le service a accompagné plusieurs centaines de jeunes et contribué à dénouer des situations extrêmement complexes ayant mené certains adolescents et adolescentes jusque dans l'errance et la rupture de tout lien social. « *Un tel projet n'a pu se réaliser qu'avec, d'une part, la volonté commune des acteurs politiques, des administrations, des services et institutions confrontés à la responsabilité de la prise en charge de ces jeunes et, d'autre part, l'engagement d'une équipe tout terrain prête à accepter le risque et l'inconfort de devoir inventer tous les jours des réponses sur mesure* », a tenu à rappeler, pour sa part, Marie-Rose Kadjo, fondatrice et directrice de L'Entre-Temps.



Jean-Luc Strale, conseiller de la ministre Eliane Tillieux, en charge de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances dans le précédent gouvernement wallon, a salué l'action de L'Entre-Temps : « *L'heure est aux décloisonnements et aux synergies, la complémentarité des services et des bénéficiaires étant l'objectif premier. L'Entre-Temps constitue clairement un exemple de transversalité. Son approche répond à un besoin réel, tant dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse que dans ceux de la Santé mentale et du Handicap.* »

Une nouvelle révolution copernicienne

Dix ans d'existence, c'est l'occasion d'arrêter un instant la course du temps, de prendre le temps de la réflexion, d'inviter les acteurs de terrain et les administrations, qui côtoient l'équipe de L'Entre-Temps depuis tant d'années, à jeter un regard extérieur sur son action.

« *L'Entre-Temps a permis un renversement copernicien du point de vue, qui n'est plus celui des institutions et des réglementations, mais celui du jeune, pris en compte pour lui-même, avec ses ruptures et son mal-être* », a souligné d'entrée de jeu Benoît Parmentier, administrateur général de l'ONE. Mais, au-delà de cette approche, quelles sont les conditions requises pour une collaboration intersectorielle efficiente dans le suivi de situations complexes ? C'est la question qui fut au centre de la première table ronde lors de cette journée. Tous secteurs confondus, les participants ont insisté sur les notions d'empathie, de confiance, de respect mutuel, d'humilité et d'engagement, qui font écho à l'approche de L'Entre-Temps. « *Il ne faut pas vouloir réussir, coûte que coûte, quand les autres ont échoué, mais rester dans une position d'ouverture et tendre la main, sans contraindre le jeune à la saisir. Il faut aussi admettre qu'on n'y arrivera pas forcément seul...* », a déclaré Sophie Maes, pédopsychiatre travaillant dans l'unité psychiatrique pour adolescents du Centre hospitalier Le Domaine à Braine-l'Alleud. « *Notre rôle est d'aller chercher le jeune là où il est, dans sa réalité, et non de le*



former sur base de cases préétablies. Pour l'amener ensuite à se débarrasser de ses difficultés et à faire d'autres rencontres », a ajouté Marc-Antoine Rion, directeur du SPJ de Nivelles. Pour Maryse Hendrix, directrice du bureau régional Brabant wallon de l'AWIPH, « il ne faut surtout pas que chacun se retranche derrière les limites de son mandat ; le jeune tombe alors dans des "trous" entre les secteurs, car la plupart du temps les ponts n'existent pas, sauf à mettre en avant un exemple comme celui de L'Entre-Temps. »

« Les jeunes dont s'occupe L'Entre-Temps sont en grande difficulté, notamment parce qu'ils relèvent de différents secteurs... qui se renvoient la balle. Il faut viser un plus grand décloisonnement qu'aujourd'hui et personnellement, je rêve d'une cellule d'orientation qui réunirait des personnes de la psychiatrie, du handicap et de l'aide à la jeunesse. Un peu à la manière de L'Entre-Temps, mais ils sont encore et toujours un peu seuls... », a expliqué Jean-François Velge, juge de la jeunesse au Tribunal de Bruxelles. Il est soutenu dans cette analyse par les autres participants. Jean-Marie Delcommune, conseiller de l'Aide à la Jeunesse : « J'ai peur de ces usines à gaz que sont les lieux de concertation ou de coordination qu'on est en train de mettre en place. Cela me semble un peu court venant du monde politique, il faut que celui-ci s'implique concrètement. Je prône autre chose, dont l'embryon serait le modèle de L'Entre-Temps : un lieu de concertation, de suivi effectif et de réponses tangibles. » Sophie Maes abonde dans le même sens : « Je me méfie, moi aussi, de l'idée perçue comme séduisante d'avoir des personnes de coordination, affichant une sorte de toute-puissance. Il faut rester dans la logique qui est précisément celle de L'Entre-Temps : travailler avec le réseau du jeune, même effiloché, car ces professionnels peuvent parler de l'échec et rendre celui-ci thérapeutique pour éviter les répétitions des mêmes erreurs. »

Travail en réseau : enjeux et moyens

Les enjeux de la collaboration intersectorielle et les moyens mis en œuvre par les administrations pour tendre vers cette politique : telle était la thématique de la seconde table ronde organisée par L'Entre-Temps à l'occasion de son 10^e anniversaire. Le débat d'idées s'est révélé extrêmement riche. « L'Entre-Temps travaille d'abord et avant tout pour les services qui sont en crise autour de la situation d'un jeune, lui-même en crise. C'est cette complémentarité qui permet à chacun de travailler efficacement sur son propre terrain, en partenariat avec d'autres. Mais derrière ce travail de réseau, il y a aussi un travail de soutien, de lien, de ciment entre les équipes, qui fait la spécificité de

L'Entre-Temps. J'y ajouterai une dimension qui est pour moi suprême, celle de l'inconditionnalité de son intervention », a commencé par rappeler Yves Polomé, directeur général adjoint de l'Aide à la Jeunesse.

« Le service de Marie-Rose Kadjo est porteur de nouvelles idées pour le secteur de la Santé mentale aussi. Il est important que chaque professionnel puisse "mettre les mains dans le cambouis", en articulation avec d'autres, et s'efforce d'aller là où l'on respire, c'est-à-dire à l'endroit où vit le jeune. Cette approche est inscrite dans la réforme actuelle du secteur de la Santé mentale. L'avantage de L'Entre-Temps est que la Région wallonne peut le soutenir en subventions facultatives ; même si cette situation est précaire, cela permet de libérer l'imagination », a embayé Anne-Cécile Groulard, inspectrice à la Direction des soins ambulatoires du SPW. Et Christian Nile, responsable des services d'accueil et d'hébergement pour jeunes à l'AWIPH, d'ajouter : « Madame Kadjo est la première à nous avoir tous mis autour de la table, bien avant les accords de collaboration actuels. Toutefois, se rencontrer n'est pas forcément se connaître. Il faut des contacts individuels et un climat de confiance, pour éviter les problèmes de transmission de documents dits confidentiels, de secret professionnel, etc. Il suffit parfois d'une petite pierre pour arrêter un gros rocher qui roule... J'ajouterai que les accords de collaboration ne sont pas là pour retirer du pouvoir, mais pour donner des impulsions, disséminer les bonnes pratiques et les faire remonter au niveau du politique. »

Obtenir un soutien clair et durable des autorités par rapport aux bonnes pratiques, tel est aussi le souhait de Bernard Jacob, chef de projet et coordinateur fédéral de la réforme des soins en santé mentale qui, dans ce rôle, mesure toute la complexité de la situation. « Nous avons quand même sept ministres s'exprimant dans trois langues qui sont concernés par cette réforme. On s'engage dans un changement de culture et cela suscite beaucoup d'inquiétude, donc de résistance. Ce processus doit être accompagné au niveau de l'information. »

« Il reste encore pas mal de travail ! », a conclu Sophie Donnay, psychologue au service Phare. « Un toit pour tous et le droit à une sécurité de base, ce sont des situations qui n'existent pas à l'heure actuelle, il faut que les politiques apportent une réponse à cela. Il y a énormément à faire au niveau de la prévention car on pressent les ruptures. C'est terrible pour ces jeunes de répéter tout le temps le même





parcours de vie, et c'est lourd aussi pour les familles. Il convient d'y réfléchir lorsqu'on met en place des politiques.» Présente dans la salle, Liliane Baudart, directrice générale de l'Aide à la Jeunesse, a rebondi sur les propos échangés lors de la table ronde. *« Je rejoins entièrement les dires de Bernard Jacob concernant le travail intégré et en réseau. Cependant, il importe que les protocoles de collaboration interministérielle soient vécus sur le terrain et pas seulement décrétés. Tous les protocoles que nous avons mis sur pied à la DGAJ correspondent à des besoins constatés par les opérateurs de terrain qui, depuis des années, se réunissent et se concertent sans être suffisamment soutenus par les administrations. Malheureusement, notre volonté de soutenir des projets innovants se heurte bien souvent à des difficultés liées aux règles des articles budgétaires... Dans ce contexte, l'utopie évoquée par Ann d'Alcantara, qui est une sorte de droit de tirage sur les budgets des différents*



secteurs, n'est peut-être pas si extravagante que cela... Elle rejoint en tout cas les propositions d'un chercheur, qui ont été validées par un comité d'accompagnement composé notamment de pédiatres et de cliniciens hospitaliers. Il s'agirait d'assurer une couverture universelle via un forfait accordé pour chaque jeune qui relèverait à un moment donné de la Santé mentale, de l'AWIPH ou de l'Aide à la Jeunesse.»

De son côté, Bernard Devos, délégué général aux droits de l'enfant, a tenu à rappeler qu'il y a des causes sociétales à la pauvreté infantile et que celles-ci « ne vont pas en s'améliorant, raison pour laquelle je continuerai à dénoncer la faiblesse des moyens mis en œuvre pour remédier à ce substrat dramatique ». *« Je regrette aussi que l'implication du jeune et de ses proches n'inspire pas l'ensemble*

des institutions concernées. L'ultra-spécialisation des services constitue, selon moi, un souci majeur. Faut-il pour autant d'autres Entre-Temps ? Je n'en suis pas certain ! Mieux vaut faire en sorte que les bons principes développés par ce service percolent davantage dans les institutions dites classiques.»

En clôture du séminaire, Evelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles et membre du Collège de la COCOF en charge de la Politique d'Aide aux Personnes handicapées sous la précédente législature, a souligné le fait que l'anniversaire de L'Entre-Temps est aussi celui du « rapprochement progressif entre les trois secteurs, qui prend des formes de plus en plus concrètes ». *« Les problématiques des jeunes suivis par L'Entre-Temps imposent une prise en charge conjointe par plusieurs secteurs. Il y a une volonté claire de collaboration entre le service Phare, l'AWIPH et la DGAJ. Plusieurs avancées se sont concrétisées ces dernières années, qu'il s'agisse de la pérennisation de l'action de L'Entre-Temps via l'agrément de la COCOF en 2012 et le futur agrément du service en PPP au niveau de l'Aide à la Jeunesse, mais aussi du financement de l'étude "Les jeunes aux lisières de l'AJ et de l'aide aux personnes handicapées en Région bruxelloise", commandée aux Facultés Saint-Louis. Rappelons aussi les protocoles d'accord de coopération entre l'AJ et le secteur du Handicap en 2011. Cela ne peut évidemment être qu'un premier pas ! »*

Impossible de relayer ici toutes les idées qui ont fusé lors de cette matinée. Aussi, avons-nous décidé de disséminer dans l'ensemble du présent rapport les propos des uns et des autres afin qu'ils soient une source d'inspiration et de réflexion pour chacun(e) d'entre nous.

